



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 104202

Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la suppression de l'aide administrative aux directeurs d'école depuis la dernière rentrée scolaire. Cette aide avait, sans nul doute, permis une meilleure gestion du service public de l'école, faciliter le fonctionnement des groupes scolaires et constituer des appuis précieux dans le cadre de l'accomplissement de leurs missions fondamentales. Faute de renouvellement de crédits suffisants pour l'emploi aidé, le ministère a dû procéder à la suppression de nombreux postes. Leur création résultait cependant d'un accord avec les syndicats, qui posent une alerte légitime, et qui voient ce dispositif rompu sans aucune concertation. Cette décision unilatérale renvoie de nombreuses personnes vers une situation de chômage dans une période où la crise économique continue de provoquer des difficultés sur le plan de l'emploi d'une ampleur considérable. Elle lui demande de bien vouloir rétablir au plus vite ces postes par un plan d'emploi adéquat et efficient.

Texte de la réponse

Les personnels employés dans le cadre des différents dispositifs de contrats aidés exercent au sein des établissements scolaires des missions visant à épauler les directeurs d'école, à contribuer au bon fonctionnement de la vie scolaire et à accompagner les élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire. Ils sont depuis cette année recrutés, quelle que soit leur mission, sous la forme d'un même contrat : le contrat unique d'insertion. Ce contrat permet de conserver en poste, par renouvellement successif, la même personne jusqu'à 24 mois dans le cas général ou jusqu'à 60 mois dans certaines conditions, notamment d'âge. Près de 41 000 contrats aidés de ce type seront mis à la disposition des académies dès le 1er octobre. Le Président de la République et l'ensemble du Gouvernement considèrent comme une priorité la prise en charge du handicap. Un effort sans précédent a été réalisé dans ce domaine, notamment lorsqu'il s'est agi de répartir les contrats aidés. Cet effort porte ses fruits et va encore être renforcé dès la prochaine rentrée. S'agissant des contrats aidés chargés d'assister les directeurs d'école, le Président de la République a annoncé le 2 septembre 2011, 20 000 contrats aidés supplémentaires dont 4 000 postes au bénéfice du ministère de l'éducation nationale et plus particulièrement au bénéfice de l'assistance à la direction d'école. Nous retrouverons ainsi un niveau d'aide à la direction d'école proche de celui constaté lors de l'année scolaire 2010-2011. Cet effort est très significatif, dans une période difficile pour nos finances publiques et qui exige de la part de chacun une gestion méticuleuse des moyens.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104202

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3279

Réponse publiée le : 29 novembre 2011, page 12572